

UNIVALOM

Siège :
449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07



Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention-Traitement-Valorisation

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
du Conseil syndical

Légal : 40
Désignés : 34
(dont 6 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)
Présents : 20
Votants : 29
Procuration : 4
Date de la convocation :
01 juillet 2026

SEANCE DU 07 juillet 2026

Délibération 2026-47

**OBJET : Autorisation signature – Accord cadre pour la
Fourniture de titres restaurant dématérialisés pour le
personnel d'UNIVALOM**

Le 7 juillet 2026 à 11h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au
lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Matthieu GILLI, Hassan EL JAZOULI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et
de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Xavier WIIK, Caroline JOUSSEMET, Anne laure SEBBAR, Elisabeth DEBORDE, Florence BENICHOU délégués de la
Commission syndicale ;
Ewan CORINALDESI, Thierry COMODINI, Corinne CELLAMARO, Joseph CESARO, Delphine CAROSI, délégués de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et
de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marc OCCELLI, Catherine SIMON, délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Ahmad BADRAH, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET
Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT
Carole BONAUT à Hassan EL JAZOULI
Vincent PIOT à Catherine SIMON

Membres excusés :

Jean LEONETTI Patrick FISCHER, Thierry OCCELLI, Richard THIERY, Khéra BADAOU, Françoise BRUNETEAUX,
Christophe ULIVIERI, Marc FAURE, Severine MAGGIO DELAGE, Emmanuel DELMOTTE

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

AR Prefecture

006-200046076-20260707-2026047-DE
Reçu le 07/07/2026

L'accord-cadre « FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL D'UNIVALOM », dont la signature a été autorisée par délibération n°2022-08 du 3 mars 2022, arrive à échéance le 24 octobre 2026.

Ainsi, le Syndicat UNIVALOM a relancé un appel d'offres ouvert européen conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Ce marché est passé sous la forme d'un accord-cadre avec maximum en application des articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande pour un seuil annuel maximum de 170 000€ HT.

L'accord-cadre aura une durée initiale d'un an, reconductible trois fois par périodes successives de 1 an, et pour une durée maximale de 4 ans.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 9 janvier 2026 au BOAMP, JOUE par le profil d'acheteur AWS avec une date limite de réception des offres fixée au 9 février 2026 à 12 heures.

Lors de l'ouverture des plis, 3 plis ont été reçus dans les délais.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions du règlement de la consultation, l'évaluation et le classement des offres ont été établis sur la base des critères pondérés suivants: 60% pour la valeur technique, 25% pour le coût global et 15% pour les performances en matière de protection de l'environnement.

A la suite des différentes étapes de la procédure, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 juillet 2026 a attribué l'accord-cadre au candidat SWILE d'un montant annuel de 148 624 € mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif pour son offre conforme, complète et intéressante pour le Syndicat.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les pièces relatives à l'accord-cadre suivant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 3 juillet 2026 « FOURNITURE ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT DEMATERIALISES POUR LE PERSONNEL D'UNIVALOM : attribué à la société SWILE
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Matthieu GILL



Date de mise en ligne :

7 JUL. 2026

AR Prefecture

006-200046076-20260707-2026047-DE
Reçu le 07/07/2026